



D.N.B. 2010 – Option HIDA (Histoire Des Arts)

Nouveau :

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 40 du 29 octobre 2009 instaure un oral d'histoire des arts comme composante de l'évaluation du diplôme national du brevet.

Dispositions particulières prévues pour la session 2010 :

l'oral d'évaluation fait l'objet d'une expérimentation dans tous les collèges préparant au diplôme national du brevet. Les candidats au diplôme national du brevet peuvent demander à présenter cet oral au titre de l'enseignement optionnel mentionné à l'article 4 de l'arrêté du 18 août 1999. Ainsi les points au-dessus de la moyenne de 10 sur 20 sont alors pris en compte pour l'attribution du brevet.

L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimension historique, artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe enseignante en conformité avec l'esprit de l'enseignement de l'histoire des arts. Toutes les disciplines, mais en premier lieu celles constitutives de la culture humaniste, y contribuent et visent à développer la curiosité et la créativité artistiques des élèves, à aiguïser leurs capacités d'analyse d'une œuvre d'art, à les aider à se construire une culture personnelle et à prendre conscience des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles. Ce travail porte sur la période historique inscrite au programme d'histoire de troisième. Ce cadre chronologique doit prendre en compte les ruptures ou les dialogues que les œuvres de cette époque provoquent avec les mouvements artistiques précédents ou contemporains.

L'évaluation, organisée dans l'établissement, prend la forme d'un oral dont la durée est de quinze minutes maximum. Ses modalités sont définies par l'équipe pédagogique. Elles sont fonction du contexte de chaque établissement et des choix pédagogiques qui y sont exercés. L'évaluation prend la forme d'un entretien oral mené par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire.

Les modalités de cette évaluation peuvent être diverses. Elles dépendent des démarches pédagogiques adoptées par les professeurs.



INSCRIPTIONS AU D.N.B. (Diplôme National du Brevet) :

URGENT :

Pour les inscriptions au DNB nous avons besoin des informations suivantes :

Nom : _____

Prénom : _____ Classe : 3^{ème} _____

Langue vivante choisie * : _____

Option choisie ** : _____

Demande un aménagement d'épreuve (1/3 temps) : OUI ***
 NON

* Une des deux langues vivantes (c'est dans cette langue qu'il faudra attester d'un niveau A2)

** Si deux options (latin et grec) en choisir une, si une seule option l'inscrire. Pour les volontaires : possibilité de choisir l'oral d'Histoire Des Arts.

*** Dossier à nous retourner et téléchargeable sur www.ia84.ac-aix-marseille.fr ou sur www.la-nativite.fr rubrique « Téléchargements » (ou à retirer au secrétariat).

Matériel demandé aux candidats scolaires :

- Attestation de recensement pour les candidats de plus de 16 ans.

L'ensemble des documents doivent être remis à M. AMAN avant le 15 décembre 2009. Dans le cas contraire, l'inscription sera impossible.

Signatures :